

20 novembre :

"Journée internationale des Droits de l'Enfant"

Cette semaine, le monde entier est invité à fêter la **C**onvention **I**nternationale des **D**roits de l'**E**nfant (**CIDE**) dont on va bientôt commémorer **le 20^e anniversaire**.
C'est l'occasion de faire retentir les résonances entre ce texte et les paroles de la tradition éducative lasallienne :

CIDE (Article 19)

... « **l'éducation de l'enfant doit viser à** » :

- « **favoriser** l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leurs potentialités »

- « **inculquer** à l'enfant le respect de ses parents, de son identité, de sa langue et de ses valeurs culturelles, ainsi que le respect des valeurs nationales du pays dans lequel il vit, du pays duquel il peut être originaire et des civilisations différentes de la sienne... »

- « **préparer** l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux, et avec les personnes d'origine autochtone... »



« Quant à l'enfant, il grandissait et se fortifiait, tout rempli de sagesse et la faveur de Dieu était sur lui. » Luc 2. 40

En aidant tout enfant à grandir, chacun remplit comme Marie et Joseph, sa mission d'éducateur : celle de développer un être libre, responsable, capable d'engagements.

Connaître l'enfant :

- *J.B. de La Salle connaît chaque enfant :*

« *Il faut plus de douceur à l'égard des uns, et plus de fermeté à l'égard des autres. »*

- *PEL 1.3 : Un « regard d'espérance qui valorise le jeune et l'aide à avoir confiance en lui et dans les autres et en Dieu »*

- *PEL 1.2 : « proposer des activités diversifiées où chacun puisse révéler ses talents »*

- *PEL 3.2.3 : « Chaque membre de la communauté éducative veille à ce que – quels que soient son âge, son origine, sa religion, ... personne ne fasse l'objet d'humiliations, de vexations ou de mépris. Chacun - enfants, jeunes ou adultes - a droit au respect fondé sur la dignité inaliénable de toute personne reconnue comme fils ou fille de Dieu. »*

- *PEL 3.2.4 « Dans le contexte actuel, l'école lasallienne devrait repenser, à la lumière de l'Évangile, l'apprentissage de la civilité qui permet de tisser des liens entre tous à l'intérieur et à l'extérieur de l'école... Le rapport à la loi doit être enseigné et éduqué. »*

- *Règle 14 des F.E.C. : « ...les frères sont conduits communautairement à prendre conscience des racines mêmes de la pauvreté qui les environne et à s'engager résolument, par le service, dans la promotion de la justice et de la dignité humaine. »*

